

# Villenave Près Marsac

## Bulletin Municipal



### Tous mes voeux

Après une Année 2020 bien compliquée, marquée par la COVID 19, une crise sanitaire et économique à l'échelle mondiale, je formule le vœu que 2021 se passe dans de meilleures conditions avec l'espoir que le nouveau vaccin nous laisse entrevoir un avenir plus serein où nous pourrions à nouveau profiter de la vie.

Nous avons, si je puis dire « la chance d'habiter un petit village » où chacun se connaît, où la famille est présente, les enfants habitant à proximité de leurs aînés, parfois à la santé si fragile.

C'est vraiment une aubaine car un service d'entraide, de partage, de solidarité s'est mis en place pour les courses et bien d'autres services. Nous avons pris soin mutuellement les uns des autres et avons fait preuve d'humanité.

La Mairie de son côté était bien sûr présente et à votre écoute dans ses moments difficiles. Nous avons fourni des masques jetables et réutilisables, du gel hydro alcoolique si problématiques à se procurer au début de la pandémie.

Sachez qu'il en sera de même pour 2021, que je serai toujours là avec les membres du Conseil Municipal pour vous soutenir, vous accompagner dans tous les domaines du mieux que je pourrai.

Je tiens à remercier les membres du Conseil Municipal qui travaille à mes côtés pour le bien des habitants de la commune. Félicitations à tous, cela demande du temps et de l'investissement personnel.

Vous trouverez comme chaque année dans les pages suivantes un point sur les réalisations de 2020, les projets à venir, les comptes de 2020 ainsi que quelques recommandations de « bons sens » pour le bien-être de tous.

Bonne lecture et encore très bonne Année 2021 à vous tous, votre famille et vos proches et restez toujours vigilants.

Thérèse PEYCERE



## Rétrospectives

Les élections pour le renouvellement du conseil municipal ont eu lieu le 15 mars et ce malgré les contraintes imposées par la crise sanitaire.

Tous élus au 1<sup>er</sup> tour, le nouveau conseil a été installé le 25 mai.

Nous remercions les électeurs qui se sont déplacés nombreux en cette journée si particulière !

Et avec le COVID...les activités sur la commune ont été réduites à néant : fête locale et animations annulées, salle des fêtes non louée mais la prudence et la santé priment sur les loisirs.



Parties trop tôt, trop vite

Nous aurons toujours une pensée émue pour Evelyne Pagès et Nicole Boirie

## Réalisations 2020

Peu d'investissements en cette année : embellissement du devant de la salle des fêtes avec la mise en place de gabions et création d'une aire de jeux : les enfants peuvent passer de la passerelle aux balançoires, escalader, faire glisser ses pas et finir par la corde ding dong !



Pour joindre l'utile à l'agréable...



Le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018, pris en application de la loi n°2018-528 du 28 juin 2018, précise les ERP sont soumis à l'obligation de détenir un DAE (Défibrillateur Automatisé Externe). Obligatoire au 01/01/2021, un défibrillateur extérieur sera installé et mis en service sur l'espace public.



## Les projets



Vous l'avez déjà lu, entendu...cela devient concret !

Le projet d'enfouissement des lignes électriques et téléphone devrait enfin voir le jour cette année 2021. Et la fibre fera partie du lot.

Deux tranches de travaux sont prévues : la 1ère (cette année) part de chez Mr Andiné jusqu'au croisement du chemin Lizeras.

La 2<sup>ème</sup> tranche concernera donc le chemin Lizeras et la fin de la rue St Bruno, déjà enfouie pour partie. Pas de date prévue.

Le dossier est consultable en Mairie.



## Point Budget



Depuis 2 ans, l'équipe municipale a fait un choix minimal d'investissement : rénovations, jeux pour les enfants...

Le dernier emprunt se termine cette année.

Fort d'une capacité d'autofinancement, l'emprunt pour l'enfouissement des lignes devrait donc être raisonnable.

Les subventions seront bien évidemment demandées aux différents organismes.



## En images



Dans le cadre du contrat signé fin 2017 avec Natura 2000, la commune s'est engagée pendant 5 ans à restaurer la ripisylve de la forêt communale.

Les étudiants du lycée Jean Monnet ont réalisé des travaux d'annelage des acacias, ouvert des chemins d'accès à l'Adour, des plantations d'essences autochtones (chênes, aulnes, noisetiers). Il s'agit de supprimer l'acacias, espèce invasive, au profit d'autres espèces.



Jeunes plants matérialisés



Sentier ouvert et annelage

### Calendrier des pompiers d'Andrest

La Covid a eu raison d'une tradition, les pompiers ne passeront pas pour vendre leur calendrier. Mais rien ne vous empêche de déposer votre étrenne au bureau de tabac à Andrest où les 12 mois de 2021 vous attendent ! et n'oubliez pas que ces hommes et femmes sont là pour vous, chaque jour.

### Départ secrétaire de Mairie

Après une dizaine d'années passées au service de notre mairie, Jennifer quitte ses fonctions pour une nouvelle aventure. Comme il se doit, les maires des 7 communes pour lesquelles elle travaillait, lui ont rendu hommage et souhaité leurs meilleurs vœux de continuation



*De gauche à droite :*

Mr François TABEL - Camalès  
Mr Lucien LAFON PLACETTE - Marsac  
Mme Thérèse PEYCERE - Villenave  
**Jennifer, secrétaire**  
Mr Dominique AYMARD - Marsac  
Mr Guy DULOUT - Sanous

*Etaient absents :*

Mr Olivier EUDES - Talazac  
Mme ITURRIA Nathalie - Nouilhan  
Mr Stéphane ETIENNE - Artagnan

# On ne le répètera jamais assez !!

## URBANISME

Nous rappelons que tous les travaux de construction, abris de jardin (ou autre) de **+5m<sup>2</sup>**, véranda, pergola, façade, clôture, création ou modification d'une ouverture, ravalement de façades, etc... doivent **obligatoirement** faire l'objet d'une déclaration en mairie.

Veuillez vous adresser à la Mairie **avant** le début de tous travaux.

## LE BRUIT

Dans un souci de bon voisinage et de tranquillité, veuillez à respecter les jours et heures d'utilisation d'outils bruyants, de prendre les mesures nécessaires si votre animal émet des aboiements de manière répétée et intempestive.

[Arrêté municipal n°2016-A-01](#)

## LES DECHETS

Le dépôt sauvage de déchets est strictement interdit, même pour les déchets verts.

A votre disposition, plusieurs déchetteries : Vic Bigorre, Rabastens, Maubourguet, avec une plateforme spéciale pour le vert à Vic.

[Arrêté Municipal n°2015-022 du 16/09/2015](#)

De même, la fumée et les odeurs produites lors du brûlage de déchets sont souvent à l'origine de troubles de voisinage, nuisent à l'environnement et à la santé, sans oublier le risque d'incendie. **Le brûlage est interdit et toute l'année !**

**Brûler ses déchets verts à l'air libre peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.**

[Circulaires interministérielles du 18/11/11 et du 11/02/2014](#)



## Vie Communale

### Ecole

11 enfants sont scolarisés au  
RPI  
3 à Sarniguet  
5 à Tostat  
3 à Marsac

Que font deux  
brosses à dents  
le 14 juillet ?

Un feu dentrice !

### Des départs :

Départ de Mme Colaisseau Christine pour une nouvelle ville et une nouvelle vie

### Et des arrivées :

Bienvenue à Mr Soubies Sébastien et Mme Bellan Stéphanie qui ont aménagé cet été au lotissement des Jardins de Berdoye  
et à Mr et Mme Menant Sony, rue St Bruno

Au recensement 2018, nous comptons 97 habitants. En réel, nous sommes 104 !

**Information de dernière minute :** les compteurs Linky seront installés par Constel Connect partenaire d'Enedis courant Mars. Un courrier sera adressé à chaque foyer.



### VOTRE EQUIPE MUNICIPALE

Thérèse PEYCÉRÉ (MAIRE)  
Sophie VERGÈS (1ère Adjointe)  
Yves DOUTRES (2ème Adjoint)  
Patrice CANO (Conseiller)  
Nathalie FAURE (Conseillère)  
Christophe PELLEFIGUE (Conseiller)  
Didier VIALADE (Conseiller)

Permanence le mercredi après-midi  
de 13h30 à 18h30

**MAIRIE**  
12 bis rue St Bruno  
65500 Villenave Près Marsac  
05.62.31.12.12  
m.villenavemarsac@wanadoo.fr

Et pensez au site internet : <http://www.villenave-pres-marsac.fr>